



Institut Technique Libre

Ensemble développons tes talents

Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
Centre de Technologies Avancées

Rappel des mesures sanitaires

Le port du masque :

- obligatoire au sein de l'établissement (cour de récréation, classes, couloirs,..)
- SAUF si distanciation d'1,5 m possible et durant le cours d'éducation physique
- chaque élève devra être en possession de 2 masques : 1 pour le matin et 1 pour l'après-midi. Prévoir un endroit de rangement pour les masques utilisés

Désinfection des mains obligatoire :

- en entrant dans l'établissement
- en entrant et en sortant des classes, des vestiaires et du réfectoire

Déplacements dans l'école : garder strictement la droite

Prête de matériel : formellement interdit

Le temps de midi :

- port du masque obligatoire lors de déplacements dans le réfectoire
- autorisation d'enlever le masque dès qu'on est assis à table
- respecter les places indiquées sur les tables du réfectoire (tables par classes)

Que faire si ...?

1. Si votre enfant présente **un des symptômes** suivants,

> fièvre

> toux persistante

> difficultés respiratoires

- > douleur thoracique
- > perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente

il ne doit pas venir à l'école et vous devez contacter votre médecin traitant qui émettra un avis et le cas échéant, un certificat médical.

2. Si votre enfant présente **au moins deux des symptômes** suivant,

- > douleurs musculaires
- > fatigue excessive sans raison apparente
- > Encombrement ou écoulement nasal important
- > mal de gorge
- > mal de tête
- > perte d'appétit sans raison apparente
- > Diarrhée aqueuse

il ne doit pas venir à l'école et vous devez contacter votre médecin traitant qui émettra un avis et le cas échéant, un certificat médical.

3. Si votre enfant revient de vacances et que le lieu de séjour était en zone rouge

il doit être testé et mis en quarantaine durant 14 jours. C'est votre médecin traitant qui fournira le certificat médical de quarantaine, seul document excusant l'absence de votre enfant. Dans le cas d'un retour de vacances d'une zone orange, le test et la quarantaine sont conseillés mais non obligatoires.

La procédure sera identique si votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID.

4. Si votre enfant est une personne à risque (maladie chronique par exemple)

vous devez contacter votre médecin traitant pour discuter avec lui de l'opportunité d'un retour à l'école.